REGLEMENT DE CONSULTATION

Travaux de restauration d'un espace artificialisé en prairie de fauche, Iguerande (71)

Département de Saône-et-Loire

Pouvoir adjudicateur :
Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
Maison des associations, rue des écoles 03500 CHATEL DE NEUVRE
Tél : 04 70 42 89 34 / **Courriel :** conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
Adresse internet : www.cen-allier.org
Représentant légal : Christiane LOUVETON, Présidente

Objet de la Consultation :
Travaux de restauration d'un espace artificialisé en prairie de fauche.

Référence de la consultation :
Travaux de restauration d'un espace artificialisé en prairie de fauche, Iguerande (71) – 2NCVLIG

Forme du marché : Marché ordinaire, Marché Alloti (2 lots)

Date limite de remise des offres : 28 juillet – 17h00

Adresse de remise des offres (papier uniquement)
Adresse du pouvoir adjudicateur (Cen Allier), précisée ci-dessus
Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

Réalisé avec le soutien de :

SOMMAIRE

ARTICLE 1. OBJET ET MODALITES DE LA CONSULTATION 3

Article 1.1 : Objet de la prestation 3

Article 1.2 : Lieux d'exécution de prestation 3

Article 1.3 : Découpage de la prestation en tranches 3

Article 1.4 : Allotissement 3

Article 1.5 : Forme du marché 3

Article 1.6 : Durée du marché et délai d'exécution 3

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3

Article 2.1 : Etendue de la consultation et mode d'appel d'offre 4

Article 2.2 : Identification du pouvoir adjudicateur 4

Article 2.3 : Intervenants 4

Article 2.4 : Contenu du dossier de consultation 4

Article 2.5 : Modifications de détail au dossier de consultation 5

Article 2.6 : Délai de validité des offres 5

Article 2.7 : Variantes 5

Article 2.8 : Visite du site 5

ARTICLE 3 : MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSUTATION DES ENTREPRISES 5

ARTICLE 4 : MODALITES DE REPONSE 6

Article 4.1 : Remise des offres 6

Article 4.2. Pièces relatives à la candidature 6

ARTICLE 5 : CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES 8

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 8

ARTICLE 1. OBJET ET MODALITES DE LA CONSULTATION

Article 1.1 : Objet de la prestation

La présente consultation a pour objet la restauration d'un terre-plein situé en bord de Loire, pour retrouver un couvert de prairie de fauche et planté de haies.

Article 1.2 : Lieux d'exécution de prestation

Le site concerné est une ancienne plateforme de pesée agricole d'une surface de 5 587 m2. L'ensemble du site est inclus dans les périmètres Natura 2000 Val de Loire Bocager : ZPS n° FR2612002 (directive oiseaux) et ZSC n° FR 2601017 (directive habitats-faune-flore) et est situé **sur la commune de Iguerande (71).**

Le plan de localisation du site est précisé dans le CCTP.

Article 1.3 : Découpage de la prestation en tranches

Sans objet.

Article 1.4 : Allotissement

Le présent marché est décomposé en 2 lots distincts :

- Lot 1 : Travaux de terrassement nécessaires à la restauration prairiale (Partie 4.1.1 du CCTP)
- Lot 2 : Travaux paysagers de réensemencement en prairie et plantation de haies bocagères (Partie 4.1.2 du CCTP)

Les travaux relatifs au lot 2 interviendront après ceux réalisés dans le cadre du lot 1.

Article 1.5 : Forme du marché

Marché ordinaire

Article 1.6 : Durée du marché et délai d'exécution

La durée du marché est de 3 an.
Les travaux devront se dérouler entre le 01 septembre 2023 et le 29 février 2024.
Les travaux relatifs au lot 2 du marché interviendront à la suite des travaux du Lot 1. De fait l'entreprise retenue devra IMPERATIVEMENT se concerter avec le CEN Allier pour fixer la date de son intervention.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Article 2.1 : Etendue de la consultation et mode d'appel d'offre

Le présent marché est attribué à l'issue d'une consultation qui s'effectue dans le cadre d'une procédure adaptée conformément au décret du n°2016-360 du 25 mars 2016 en application de l'Ordonnance du 23 juillet n° 2015-899 relative aux marchés publics. La consultation est passée par un seul pouvoir adjudicateur.

Article 2.2 : Identification du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur contractant est :
Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
Maison des associations
Rue des écoles
03500 CHATEL DE NEUVRE
Représenté par sa présidente Madame Christiane LOUVETON
Courriel : conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
Téléphone : 04-70-42-89-34
Adresse internet : www.cen-allier.org

Article 2.3 : Intervenants

Le candidat peut se présenter seul ou sous forme de groupement (solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire). La composition du groupement ne peut être modifiée entre la remise des candidatures et la signature du marché.

En application de l'article 45-V du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 2.4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comporte les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation ;
- Un cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Un acte d'engagement et ses annexes (AE) ;
- Les formulaires DC 1 ; DC 2 et DC 4.

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat par e-mail sur demande à l'adresse suivante : conservatoire.allier@espaces-naturels.fr, il est aussi mise en ligne sur le site suivant : www.e-marchespublics.com

A tout moment, la procédure pourra être déclarée sans suite pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

Article 2.5 : Modifications de détail au dossier de consultation

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter de modification au dossier de consultation. Si toutefois le pouvoir adjudicateur constate qu'une modification a été effectuée, ce sont les clauses figurant sur le document original issu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) qui prévaudront.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Dans ce cas précis, un délai supplémentaire pourra être accordé aux candidats pour la remise de leur offre si le pouvoir adjudicateur le juge nécessaire. Ces derniers devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date. Le candidat se doit de signaler toute erreur, omission, contradiction ou ambiguïté qu'il pourrait déceler dans les pièces du présent dossier de consultation.

Article 2.6 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de cent-quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de remise des offres telle qu'elle apparaît en couverture du présent règlement de la consultation.

Article 2.7 : Variantes

Les candidats pourront apporter des variantes d'un point de vue technique dans leurs offres. Les propositions devront être argumentées et les mesures présentées viseront à minimiser les impacts écologiques sur le site (par exemple : faible empreinte carbone, technique de travail ou engin innovent par rapport à la sensibilité du site).

Article 2.8 : Visite du site

Pour répondre au marché le candidat pourra bénéficier d'une **visite sur site qui se déroulera le mercredi 12 Juillet à 10h, stationnement devant la salle des fêtes de Iguerande, 71340**. (cf Règlement de consultation, article 2.8).
Cette visite de site préalable ne possède pas de caractère obligatoire. Cependant le candidat qui souhait la réaliser devra impérativement **confirmer sa présence auprès du Conservatoire, au minimum 24h avant la date et l'heure prévue :** Julien MAINAUD, julien.mainaud@espaces-naturels.fr , 04 70 42 89 34

ARTICLE 3 : MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est disponible en téléchargement sur les sites : www.cen-allier.org et www.e-marchespublics.com
Il peut être transmis sur demande à l'e-mail conservatoire.allier@espaces-naturels.fr

ARTICLE 4 : MODALITES DE REPONSE

Article 4.1 : Remise des offres

Les candidats doivent transmettre leur offre sur support papier, sous pli cacheté ou en version dématérialisée sur le site www.e-marchespublics.com portant les mentions suivantes :

Offre pour les travaux de restauration d'un espace artificialisé en prairie de fauche, Iguerande (71) – 2NCVLIG
Marché ordinaire
NE PAS OUVRIR
(Coordonnées du candidat en cas de remise du pli hors délai)

Pour les offres en support papier, le pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces relatives à la candidature (article 4.2 ci- dessous) et celles relatives à l'offre (article 4.3 ci-après), au titre du présent article et devra être remis **contre récépissé ou**, s'il est envoyé par la poste, par **pli recommandé avec avis de réception postal**, parvenir à destination **avant la date et l'heure limites de réception des offres** indiquées sur la page de garde du présent document, à l'adresse suivante :

Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier
Maison des associations
Rue des écoles
03500 CHATEL DE NEUVRE

Tout pli qui serait remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées *(page 1)* ainsi que celui remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu et sera renvoyé en l'état à son expéditeur.

Article 4.2. Pièces relatives à la candidature

L'offre doit contenir les pièces suivantes :

- Formulaire DC 1, signé par le candidat individuel ou chaque membre du groupement ;
- Formulaire DC 2, concernant les capacités professionnelles, techniques et financières, renseigné notamment sur les points suivants et signé :
  - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
  - copie d'attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité ;
  - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années ;

. présentation d'une liste des principales interventions analogues ou identiques à celles qui font l'objet du présent marché, exécutées au cours des trois dernières années, en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

- L'acte d'engagement (formulaire ATTRI1) renseigné
- Le formulaire DC4 de déclaration éventuelle de sous-traitance, sachant que le recours à un sous-traitant doit être obligatoirement être déclaré sur l'offre avec le nom et ses qualifications ;
- Attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) relevant de la présente consultation, paraphé à chaque page et signé ;
- Le cahier des clauses techniques et particulières (CCTP) relevant de la présente consultation, paraphé à chaque page et signé ;
- L'offre technique et financière ;
- La proposition technique, comprenant le planning d'exécution (calendrier prévisionnel) ;

Si le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces visées ci - dessus sont manquantes ou incomplètes, il pourra décider de demander aux candidats ayant remis un dossier incomplet de fournir la ou les pièces manquantes dans un délai maximum de 10 jours à compter de la demande du Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier.

Article 4.3 : Documents à remettre par le candidat retenu à l'issue de la procédure

Le candidat choisi à l'issue du classement sera tenu de fournir au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, dans un délai maximum de 10 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur, les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales l'année précédant la consultation conformément aux articles R2143-3 à R2143-15 du Code de la commande publique (https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23384)

NB : Pour tout contrat d'un montant minimum de 5 000 € hors taxes (montant global de la prestation même si celle-ci fait l'objet de plusieurs paiements ou facturations), le donneur d'ordre est tenu de vérifier, lors de sa conclusion, puis ***tous les 6 mois jusqu'à la fin de son exécution****, que son cocontractant s'acquitte de ses obligations de déclaration et de paiement des cotisations à l'égard de l'URSSAF. Pour ce faire, le cocontractant doit présenter au donneur d'ordre une attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF.*

ARTICLE 5 : CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

Les critères définis ci-dessous sont pondérés de la manière suivante :

1- Prix des prestations	/8
2- Valeur technique	/9
3- Qualité de la réponse	/2
4- Mieux disant écologique	/1
Total	**/20**

1) La méthode utilisée pour le calcul de la note du critère « Prix des prestations » est la suivante :

$$\text{Note de l'offre} = \frac{\text{(Montant de l'offre moins-disante)}}{\text{Montant de l'offre à noter}} * \text{Base de notation fixée à 8 points}$$

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue (8 points).

La note obtenue est sur 8 points.

2) La méthode utilisée pour le calcul de la note du critère « Valeur technique » est la suivante :

La valeur technique sera jugée à partir des éléments contenus dans le mémoire technique et sur la base des sous-critères suivants :
- Compétences de l'équipe en adéquation avec la mission, expérience similaire, moyens humains, références des intervenants : 2 points
- Matériel et outils de production en adéquation avec la mission : 4 points
- Fournitures des matériaux et description et phasage temporel des opérations : 2 points
- Connaissances générales du territoire d'étude (Contextes socio-économique et environnementales) : 1 point

La note obtenue est sur 9 points.

3) La méthode utilisée pour le calcul de la note du critère « Qualité de la réponse » est la suivante :

La qualité de la réponse sera jugée à partir des éléments contenus dans le mémoire technique et sur la base des sous-critères suivants :
- Forme de la réponse attendue conforme au CCTP : 1 point
- Fond clairement exposé : 1 point

La note obtenue est sur 2 points.

4) La méthode utilisée pour le calcul de la note du critère « Mieux disant écologique » est la suivante :

Le mieux disant écologique sera jugé à partir des éléments contenus dans le mémoire technique et sur la base du sous-critère suivant :
- Respect de l'environnement et développement durable : 1 point
La note obtenue est sur 1 point.

Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu une note sur 20 points la plus élevée. Dans le cas où le résultat final ferait apparaitre une égalité de notation obtenue par plusieurs entreprises, le marché sera attribué à l'entreprise ayant obtenue la meilleure note au critère « Valeur technique ».

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires pour élaborer leur offre, les candidats devront faire parvenir, une demande écrite par courriel à conservatoire.allier@espaces-naturels.fr

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats dont le retrait du dossier est connu du Cen Allier.